



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JUIN 2016

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
Delphine BADIQUÉ	X			
Karine CORDIER	X			
Jean-Pierre CUENIN	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN	X			
Nathalie GRISEY	X			
Nelly LAILY	X			
Adeline LIONNE	X			
Annie MAITRE	X			
Jean-Daniel NARDIN	X			
Michel NICOLIER	X			
Christophe OEUVRARD	X			
Christelle PAOLI	X			
Jean-Baptiste ROLLIN	X			
Eric VARNEROT	X			

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de présents : 15**

**Nombre de voix délibératives : 15**

### 1) Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Christophe DELAGRANGE a été désigné secrétaire de séance

**Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre**

### 2) Approbation du Compte-rendu précédent :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance du conseil municipal du 3 mai 2016

**Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre**

### 3) PLU :

- Annulation délibération n° 25/2016 :

A la suite du contrôle de légalité opéré par les services préfectoraux en date du 17 mai 2016, il est nécessaire d'annuler la délibération n°25/2016 du 3 mai 2016 ayant pour objet la révision du PLU.

Le courrier du 1er juin 2016 de la préfecture de Belfort explique que : « La délibération a pour objet l'engagement de la procédure de modification du PLU alors qu'il s'agit d'une procédure de révision ». En outre l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme 2015 et le décret n°2015-1782 du 28 décembre 2015 modifiant diverses dispositions



de la partie réglementaire du code de l'urbanisme, ont procédé à une nouvelle rédaction « à droit constant » des dispositions du code de l'urbanisme afin d'en clarifier la rédaction et le plan. Par suite les références législatives mentionnées dans votre délibération sont inexactes.

S'agissant des motifs poursuivis par votre commune dans la révision du PLU, il apparaît que ceux-ci sont insuffisants puisqu'il s'agit uniquement de prendre en compte les évolutions réglementaires relatives à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme Rénové.

Il convient donc de développer les objectifs plus particuliers de la commune dans votre délibération ».

**Résultat du vote : 15 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention**

- Choix de l'organisme pour gérer le PLU :

Des devis ont été demandés à plusieurs organismes, en attente

4) **ONF :**

Monsieur le Maire explique que l'Office National des Forêts propose un programme d'actions ainsi que le devis pour l'exécution des travaux prévus en 2016. Ainsi les travaux sylvicoles s'élèveraient à un montant HT de 6327.22 € soit 6959.94€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de ne pas réaliser les travaux sylvicoles dans le cadre du programme ordinaire de l'Office National des Forêts.

**Résultat du vote : 15 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention**

5) **Règlement intérieur :**

Monsieur le Maire propose une lecture du règlement intérieur de la Mairie de Vézelois à tous les Conseillers avant de le soumettre au Comité Technique du Centre de Gestion.  
(Le document n'a pas été reçu par tous les membres du conseil)

Il est donc proposé d'en faire la lecture et l'analyse entre 2 conseils. Au prochain conseil, il sera revu et adopté si accord

6) **OPTYMO :**

La demande de pétition de Boron n'a pas été retenue par le Conseil  
15 personnes ont voté contre cette demande.

7) **AEAL :**

Monsieur le Maire propose de mettre à la disposition des administrés des bornes pour la collecte des textiles, linges de maison et des chaussures. Une convention de partenariat avec AEAL pour l'implantation de bornes de collecte devra être signée par M. le Maire. Cet organisme a pour but de soutenir les enfants atteints de la leucémie et recycle ainsi les textiles usagés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :



Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir et tous documents afférent à la mise en place des bornes pour la collecte des textiles, linges de maison et des chaussures.

**Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre**

8) **Implantation poste « transformateur ERDF »**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'accord qu'il a été conclu avec ERDF pour l'implantation du nouveau transformateur en lieu et place de celui face à la maison. Il sera implanté sur le terrain communal le long de la propriété de Madame et Monsieur Guy NAUROY (le long du terrain de boule)

9) **Chemin de la cure fermée pour travaux :**

Suite aux travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable entre la RD 13 et le cimetière par la CAB, l'accès à la rue de la cure sera restreint voir fermé pendant 3 semaines à partir du 15 juillet 2016.

10) **Centre aéré :**

Monsieur le Maire présente le programme du centre aéré de cet été.

11) **Écluse rue de Brebotte :**

Suites à des remarques des riverains, l'écluse sera déplacée en début d'entrée du village côté Brebotte.

12) **SMA :**

Monsieur OEUVRARD propose le marquage de 2 terrains de badminton sur une demi-salle :

Les actions suivantes sont à prévoir :

- Téléthon programmé cette année avec l'aïkido
- Inauguration de la salle
- Valoriser les sportifs du village

13) **Commission patrimoine :**

Pour des raisons de charges de travail professionnel Monsieur Christophe OEUVRARD démissionne du poste de rapporteur de la commission

Recherche d'un nouveau rapporteur

